

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue à huis clos le mercredi 19 août 2020 à 19 h 30 par voie de visioconférence, sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Dominique Mondor
Mannix Marion

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Avant de débiter la séance, M. le maire, Alain Bellemare, offre ses sympathies à la famille d'une personne pauloise décédée par noyade durant la saison estivale.

De plus, M. Bellemare invite les Pauloises et Pauloïs à être vigilants face à la Covid-19 en respectant les consignes de la Santé publique puisqu'une recrudescence est envisagée en septembre.

Adoption du préambule à la séance du 19 août 2020

**2020-0819-
286**

Considérant les décrets déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

- 3- Que l'enregistrement de la présente séance soit disponible sur le site web de la Municipalité dans les meilleurs délais.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020

**2020-0819-
287**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, tel que soumis et préparé par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Séance à huis clos et par visioconférence

M. le maire, Alain Bellemare, précise que la séance du Conseil municipal est tenue à huis clos et par visioconférence compte tenu que les règles de distanciation ne permettent pas d'accueillir le public dans l'actuelle salle du Conseil.

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 31 juillet 2020

**2020-0819-
288**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 31 juillet 2020, soit:

78 chèques émis:	278 278,28 \$
<u>133 paiements électroniques (dépôts directs):</u>	<u>1 020 315,87</u>
211 paiements	1 248 594,15 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats au 31 juillet 2020

**2020-0819-
289**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 31 juillet 2020, tel que soumis, et autorise le paiement dudit compte, totalisant la somme de 164 899,61 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats au 13 août 2020

**2020-0819-
290**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 13 août 2020, tel que soumis, et autorise le paiement dudit compte, totalisant la somme de 23 315,85 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

Demande de M. Mario Coutu et M^{me} Myriam Leduc, 795, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul Re: Demande de modification à la réglementation d'urbanisme (règlement de zonage 313-1992) visant à inclure les lots numéros 3 830 077 et 3 830 079 dans la zone H-40 (Seigneurie du Ruisseau)

**2020-0819-
291**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que, suivant le processus établi par le règlement numéro 513-2011, le Conseil municipal autorise l'étude, à l'interne:
 - de la demande de modification à la réglementation de zonage de M. Mario Coutu et M^{me} Myriam Leduc, 795, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, visant à inclure les lots numéros 3 830 077 et 3 830 079 dans la zone H-40 (Seigneurie du Ruisseau);
- 2- Que, suivant le processus établi par le règlement numéro 513-2011, cette demande soit également référée au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation;
- 3- Que le Conseil municipal autorise les services administratifs à procéder à l'encaissement des droits exigés à la demande de modification à la réglementation d'urbanisme (modification au règlement de zonage);
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M. Mario Coutu et M^{me} Myriam Leduc;
 - 9395-8288 Québec inc., Évoludev Construction inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'urbaniste, portant le numéro URB-05-2020 Re: Postes Canada - Déménagement - Changement d'adresse

**2020-0819-
292**

Considérant que, dans le cadre du déménagement à la nouvelle mairie, il y aurait lieu d'effectuer le changement d'adresse pour le réacheminement du courrier et ce, pour une période d'un (1) an;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal informe Postes Canada du déménagement de la Mairie de Saint-Paul au 10, chemin Delangis, à compter du 26 août 2020 et autorise le réacheminement du courrier pour un montant approximatif de 260 \$ plus les taxes applicables pour une période d'un (1) an;

- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal nomme M. Miguel Rousseau, urbaniste, responsable des démarches à effectuer en lien avec le changement d'adresse de la nouvelle mairie auprès de Postes Canada;
- 4- Que M. Miguel Rousseau soit autorisé à signer tous les documents inhérents à la présente résolution pour et au nom de la Municipalité;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Miguel Rousseau, urbaniste.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-21-2020 Re: Problématique de fossé et de ponceau - 326, rue Duhamel

2020-0819-293

Considérant que ce rapport donne suite à une demande verbale de M^{me} Danielle Landry demeurant au 326, rue Duhamel, Saint-Paul;

Considérant que le Service des travaux publics a constaté un problème d'égouttement d'eau nécessitant un reprofilage de fossé;

Considérant que les travaux, estimés à la somme de 2 000 \$ plus les taxes applicables, consistent au reprofilage d'environ 30 mètres de fossé à excaver en façade des numéros civiques 326 et 322 de la rue Duhamel;

Considérant le règlement numéro 554-2016, règlement sur les fossés et l'aménagement des ponceaux d'entrées charretières;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a fait part au Conseil municipal de la conversation téléphonique avec M^{me} Danielle Landry du 326, rue Duhamel, soulignant que son problème de ponceau existait bien avant l'adoption du règlement numéro 554-2016;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, M. Samuel Pagé-Adam, et autorise l'exécution des travaux mentionnés ci-après, en régie interne, conformément aux normes et procédures établies au règlement numéro 554-2016 en vigueur, pour un montant estimé à 2 000 \$ plus les taxes applicables:
 - . reprofilage d'environ 30 mètres de fossé à excaver en façade des numéros civiques 326 et 322 de la rue Duhamel;
- 3- Que le Conseil municipal informe, toutefois, M^{me} Landry que ces travaux nécessiteront éventuellement le remplacement du ponceau qui devra être fait par et aux frais du propriétaire, conformément aux normes municipales du règlement numéro 554-2016;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Danielle Landry et remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-22-2020 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions "Travaux de réfection d'une section du chemin Guilbault"

2020-0819-294

Considérant que le Conseil municipal a procédé à une demande de soumissions via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de réfection d'une section du chemin Guilbault;

Considérant que les soumissions ont été reçues jusqu'à 10 heures, le 16 août 2020, et se détaillent comme suit:

Soumissionnaires	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Conformité
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) 475, chemin Forest Saint-Paul	254 000,00 \$	292 036,50 \$	Conforme
Excavation Normand Majeau inc. 4861, chemin du lac Saint-Gabriel-de-Brandon	300 052,34 \$	344 985,18 \$	Conforme

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne la proposition du plus bas soumissionnaire conforme et ainsi adjuge le contrat pour les travaux de réfection d'une section du chemin Guilbault à Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides), pour une somme de 254 000 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant le bordereau de soumission soumis;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-23-2020 Re: Problématique de fossé et de ponceaux - chemin Forest (Supérieur Propane)

2020-0819-295

Considérant que le Service des travaux publics a constaté un problème d'égouttement d'eau nécessitant un reprofilage de fossé sur le chemin Forest, vis-à-vis Supérieur Propane;

Considérant que Supérieur Propane devra refaire son ponceau d'entrée charretière afin de corriger cette problématique;

Considérant que les travaux, estimés à la somme de 3 500 \$ plus les taxes applicables, consistent au reprofilage d'environ 200 mètres de fossé à excaver et à la pose de géotextile et d'empierrement avec de la pierre 4-8" sur une longueur approximative de 50 mètres;

Considérant le règlement numéro 554-2016, règlement sur les fossés et l'aménagement des ponceaux d'entrées charretières;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, M. Samuel Pagé-Adam, et autorise l'exécution des travaux mentionnés ci-après, en régie interne, conformément aux normes et procédures établies au règlement numéro 554-2016 en vigueur, pour un montant estimé à 3 500 \$ dès que Supérieur Propane aura refait ses ponceaux d'entrée charretière:
 - . reprofilage d'environ 200 mètres de fossé à excaver;
 - . installation de géotextile et empierrement avec de la pierre 4-8" sur une longueur approximative de 50 mètres;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam, adjoint aux services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-24-2020 Re: Aménagement d'une bande pavée pour piétons sur la rue Amyot (phase III)

2020-0819-296

Considérant que le prolongement de la bande piétonnière pourrait être aménagé sur la rue Amyot, plus précisément entre l'intersection de la rue Lasalle et le pavillon du parc Amyot, de sorte à boucler les bandes de pavage pour piétons existantes;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-24-2020, et autorise la réalisation, en régie interne, des travaux de prolongement de la bande piétonnière sur la rue Amyot, entre l'intersection de la rue Lasalle et le Pavillon du parc Amyot, estimés à la somme de 25 000 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam, adjoint aux services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-25-2020 Re: Implantation d'un bac à fleurs - Piste cyclable, chemin Delangis

2020-0819-297

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal approuve l'installation d'un bac à fleurs à l'entrée de la piste cyclable sur le chemin Delangis, près des limites de Crabtree et autorise l'installation d'une affiche "Bienvenue à Saint-Paul" à cet endroit;
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abtenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-26-2020 Re: Compteurs d'eau - Méthode de transmission de données

2020-0819-298

Considérant que la Municipalité doit fournir les compteurs d'eau et les dispositifs anti-refoulement, conformément au règlement numéro 583-2020, règlement sur l'installation de compteurs d'eau et l'utilisation et la gestion de l'eau potable;

Considérant que le Conseil municipal doit statuer sur la méthode de collecte des données suivant les avantages, inconvénients et coûts des différentes options proposées;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-26-2020 et opte pour la méthode des rondelles nécessitant l'achat d'un fusil de lecture et de rondelles, représentant des frais d'équipement pour 100 compteurs estimés à la somme de 2 200 \$ plus les taxes applicables, sans frais annuels;

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam, adjoint aux services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-27-2020 Re: Réfection d'une section du chemin Guilbault - Contrôle qualitatif (laboratoire)

**2020-0819-
299**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal retienne les services professionnels de laboratoire de la firme Englobe Corp. concernant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection d'une section du chemin Guilbault;
- 2- Qu'ainsi, les honoraires professionnels rattachés à ce projet au montant de 3 318,43 \$ plus les taxes applicables soient autorisés et versés suivant l'avancement des travaux, le tout conformément à l'estimation budgétaire datée du 11 août 2020;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Shimanto Khandker, ing. jr, de la firme Englobe Corp. et remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-28-2020 Re: Réfection de trottoir à l'intersection du chemin Delangis et du boulevard Brassard - Contrôle qualitatif (laboratoire)

**2020-0819-
300**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal retienne les services professionnels de laboratoire de la firme Solmatech concernant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de trottoir à l'intersection du chemin Delangis et du boulevard Brassard;
- 2- Qu'ainsi, les honoraires professionnels rattachés à ce projet au montant de 5 976,41 \$ plus les taxes applicables soient autorisés et versés suivant l'avancement des travaux, le tout conformément à la proposition d'honoraires datée du 12 août 2020;

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Maxime Pelland, ingénieur de la firme Solmatech et remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Note au conseil de M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture Re: Ventes de garage 2020

2020-0819-301

Considérant que, par sa résolution numéro 2020-0415-146, le Conseil municipal a annulé l'activité "Ventes de garage" qui devait se tenir les 2 et 3 mai 2020 et reporté à une date ultérieure à l'automne si l'activité peut se tenir dans le respect des consignes du Gouvernement du Québec;

Considérant qu'actuellement, les mesures gouvernementales n'autorisent toujours pas les rassemblements de plus de 250 personnes sur un même lieu et que la distanciation sociale est toujours de mise, soit le 2 mètres entre les individus;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal confirme que l'activité "Ventes de garage 2020" est annulée pour cette année compte tenu des mesures gouvernementales n'autorisant toujours pas les rassemblements de plus de 250 personnes;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Note au conseil de M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture Re: Location des salles - Complexe communautaire et Pavillon du parc

2020-0819-302

Considérant la situation liée à la Covid-19 et aux risques potentiels d'éclosions lors des divers rassemblements;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul souhaite prendre toutes les mesures pour préserver la santé des Pauloises et Paulois et leurs proches;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal permette la location des salles du Complexe communautaire et celle du Pavillon du parc Amyot aux Pauloises et Paulois uniquement, pour les activités suivantes seulement: réception après funérailles et réception après baptême;

- 3- Qu'aucuns frais Covid-19 ne soient ajoutés aux coûts de location actuels;
- 4- Qu'une clause de responsabilité soit ajoutée aux contrats de location afin que le signataire du contrat de location soit informé du nombre maximal de personnes admises dans la salle louée et qu'il s'engage, à respecter et faire respecter les règles sanitaires mises en place par la Santé publique, dont la distanciation et le port du couvre-visage;
- 5- Que le Service des loisirs et de la culture se penche sur une programmation d'automne qui favorisera l'activité physique tout en respectant les règles édictées par la Santé publique;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit remise au personnel du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Note au conseil de M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture Re: Soirée des bénévoles

2020-0819-303

Considérant qu'il faut se rendre à l'évidence et que la Soirée de bénévoles 2020 ne pourra être tenue en respectant les règles de distanciation physique imposées par la Covid-19;

Considérant que le Conseil municipal croit opportun de souligner tout de même le travail des bénévoles paulois;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal annule la tenue de la Soirée des bénévoles 2020;
- 3- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition du cadeau qui devait être remis lors de la Soirée des bénévoles;
- 4- Que le Service des loisirs et de la culture soit chargé de distribuer par la poste ou autre moyen approprié ledit cadeau accompagné d'une lettre de remerciements soulignant le travail bénévole nécessaire à une communauté comme Saint-Paul;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-46-2020 Re: Camp de jour 2020 - Embauche de personnel supplémentaire et attribution des postes en accompagnement

2020-0819-304

Considérant que le départ de quatre (4) animatrices a apporté des changements à l'équipe du camp de jour;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte les changements proposés par la technicienne en loisir, et entérine l'embauche, conformément à l'article 5.6 du règlement numéro 546-2014, des personnes suivantes suivant le taux horaire de 13,60 \$:
 - . Olivier Gervais-Daigneault
 - . Samuel Cornellier
 - . Kamel Birout
 - . Joey Decime
- 3- Que, de plus, le Conseil municipal autorise l'ajustement rétroactif du taux horaire des animatrices qui ont occupé un poste d'accompagnatrice durant la période suivante:

	<u>Du</u>	<u>Au</u>	<u>Taux horaire</u>
Nancy Leclerc	17 juin 2020	14 août 2020	14,60 \$
Jade Robitaille	17 juin 2020	14 août 2020	14,60 \$
Valérie Giroux	17 juin 2020	24 juillet 2020	14,10 \$
Laura-Anne Verkest	3 août 2020	14 août 2020	14,10 \$
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-47-2020 Re: Camp de jour 2020 - Attribution de la prime salariale aux employés

2020-0819-305

Considérant que le Conseil municipal a décrété, par sa résolution 2020-0603-220, une prime salariale hebdomadaire pour les postes de coordonnateur, coordonnateur-adjoint, accompagnateur et animateur du camp de jour 2020;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le versement de la prime salariale au personnel du camp de jour conformément au tableau annexé au rapport de la technicienne en loisir, portant le numéro LO-47-2020;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-35-2020 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions "Acquisition et installation de rayonnage spécialisé et déménagement du rayonnage existant pour la bibliothèque de Saint-Paul"

2020-0819-306

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs;

Considérant les soumissions reçues se détaillant comme suit:

Soumissionnaires	Montant		Conformité
	Avant taxes	Taxes incluses	
Classement Luc Beaudoin inc. 315, rue Saint-Roch Trois-Rivières	20 320,00 \$	23 362,92 \$	conforme
F.D. JUL inc. 240, rue de Sydney, local 140 Saint-Augustin-de-Desmaures	17 854,96 \$	20 528,74 \$	conforme

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne la proposition et adjuge le contrat d'acquisition et d'installation de rayonnage spécialisé et déménagement du rayonnage existant pour la bibliothèque de Saint-Paul à F.D. JUL inc., 240, rue de Sydney, local 140, Saint-Augustin-de-Desmaures, totalisant la somme de 17 854,96 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-36-2020 Re: ClicSÉQUR - Autorisation accordée aux responsables des services informatiques (RSE) de la Municipalité de Saint-Paul

2020-0819-307

Considérant que clicSÉQUR est un service d'authentification du gouvernement du Québec;

Considérant que, pour utiliser clicSÉQUR et les services offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQUR y compris les services Clic Revenu offerts par le ministère du Revenu du Québec, la Municipalité doit accepter les conditions d'utilisation;

Considérant que les responsables des services électroniques pour la Municipalité de Saint-Paul sont M. Pascal Blais et M. Marcel Beaupré;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

- 2- Que le Conseil municipal autorise MM. Pascal Blais et Marcel Beupré, responsables des services électroniques de la Municipalité de Saint-Paul à effectuer les démarches suivantes:
- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
 - à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
 - à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
 - à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
 - à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne.
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Revenu Québec, Complexe Desjardins, case postale 3000, succursale Place-Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1A4.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-37-2020 Re: Fin de la période de probation - Patrice Ayotte

2020-0819-308

Considérant que la période de probation de M. Patrice Ayotte prend fin sous peu, soit après 1040 heures travaillées, et que le Conseil municipal doit statuer sur son embauche;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal confirme M. Patrice Ayotte dans ses fonctions d'adjoint aux travaux publics et décrète la fin de sa période de probation après 1 040 heures travaillées;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Patrice Ayotte.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-38-2020 Re: Absence sans solde de M. Alain Lajeunesse, adjoint aux services techniques

2020-0819-309

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal entérine l'absence sans solde de M. Alain Lajeunesse, adjoint aux services techniques, les 14, 17, 18 et 19 août 2020.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-39-2020 Re: Fermeture de la mairie pour le déménagement

2020-0819-310

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Qu'en prévision du déménagement des services administratifs du 18, boulevard Brassard vers le 10, chemin Delangis, le Conseil municipal autorise la fermeture des bureaux et l'arrêt des services pour la période du 26 au 28 août inclusivement et la réouverture à compter 8 heures, le lundi 31 août 2020.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et directeur général adjoint, portant le numéro ADM-40-2020 Re: Réorganisation de la gestion de la bibliothèque municipale

Ce rapport est remis à une séance ultérieure de ce Conseil.

Rapport du directeur général adjoint et directeur général adjoint, portant le numéro ADM-41-2020 Re: Modification de la structure organisationnelle pour le service de l'aménagement du territoire

2020-0819-311

Considérant que le Conseil municipal souhaite modifier la structure organisationnelle pour le service de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu du document intitulé "Modification de la structure organisationnelle pour le service de l'aménagement du territoire", lequel est joint au rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-41-2020;
- 3- Que le Conseil municipal accepte également:
 - La nouvelle structure organisationnelle;
 - La description des tâches du poste de technicien en urbanisme et en environnement;
 - Que la grille salariale applicable au poste de technicien en urbanisme et en environnement soit la grille salariale de la classe 4 de l'entente sur les conditions de travail des employés réguliers de la Municipalité;
 - Que la grille salariale applicable au poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement soit la grille salariale de la classe 7 de l'entente sur les conditions de travail des employés réguliers de la Municipalité;
 - L'ouverture du poste de technicien en urbanisme et en environnement pour une entrée en fonction dès que possible;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et directeur général adjoint, portant le numéro ADM-42-2020 Re: Rapport sur les ressources humaines - Poste de secrétaire-réceptionniste

Ce rapport est remis à une séance ultérieure de ce Conseil.

Lettre de M. Jean-Benoît Lachance, architecte de la firme Lachance et Associée, architectes Re: Recommandation de paiement CP-8 - Période: 1^{er} au 30 juin 2020 - Construction de la nouvelle mairie - Les Entreprises Christian Arbour inc. - Dossier 1831

2020-0819-312

Considérant la recommandation de paiement CP-8 relative aux travaux de construction de la nouvelle mairie, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 123 005,30 \$ plus les taxes applicables aux Entreprises Christian Arbour inc.;
- 3- Que la somme de 123 005,30 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2019-1002-358 en vertu du règlement 577-2019;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2019-001327;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Benoît Lachance, architecte de la firme Lachance et Associée, architectes.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Jean-Benoît Lachance, architecte de la firme Lachance et Associée, architectes Re: Recommandation de paiement CP-9 - Période: 1^{er} au 30 juillet 2020 - Construction de la nouvelle mairie - Les Entreprises Christian Arbour inc. - Dossier 1831

2020-0819-313

Considérant la recommandation de paiement CP-9 relative aux travaux de construction de la nouvelle mairie, pour la période du 1^{er} au 30 juillet 2020;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 71 280,96 \$ plus les taxes applicables aux Entreprises Christian Arbour inc.;
- 3- Que la somme de 71 280,96 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2019-1002-358 en vertu du règlement 577-2019;

- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2019-001327;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Benoît Lachance, architecte de la firme Lachance et Associée, architectes.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications
Re: Programme d'aide aux projets 2020-2021 - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - Annonce d'une aide financière de 10 533 \$ - Dossier 38338

2020-0819-
314

Considérant les défis que représente la pandémie de la COVID-19 pour les bibliothèques publiques;

Considérant que le Ministère a mis en place une procédure exceptionnelle permettant l'octroi rapide et équitable des subventions;

Considérant le contexte de la pandémie faisant en sorte que le Ministère a attribué les subventions 2020-2021 au prorata des subventions 2019-2020;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adresse ses sincères remerciements à M^{me} Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, pour l'annonce d'une aide financière de 10 533 \$ afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation de notre projet "Développement des collections documentaires 2020-2021" (38338);
- 3- Que le Conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture à procéder à l'acquisition de livres pour la bibliothèque municipale pour une somme maximale de 12 000 \$;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer tout document relatif à l'obtention de l'aide financière octroyée pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6-- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M^{me} Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications;
 - M. Dimitri Latulippe, directeur au ministère de la Culture et des communications, direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de l'adhésion pour la saison 2020-2021 à la Chambre de Commerce du Grand Joliette

2020-0819-315

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal renouvelle le membership de la Municipalité auprès de la Chambre de Commerce du Grand Joliette, à titre de membre corporatif pour deux (2) membres, soit M^e Richard B. Morasse et M. Jean-Albert Lafontaine;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise le paiement de la cotisation totalisant 250 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Véronique Beaucage, architecte de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. Re: Recommandation de paiement #2 - Période: 2 au 31 juillet 2020 - Aménagement de la bibliothèque municipale, 790, boulevard de l'Industrie - Dossier 18-3225

2020-0819-316

Considérant la recommandation de paiement #2 relative aux travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale au 790, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 24 454,26 \$ plus les taxes applicables à Construction Marc Arbour enr.;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution fasse partie de la programmation de travaux de la TECQ 2019-2023 et que la somme de 24 454,26 \$ plus les taxes applicables soit payée à même cette enveloppe gouvernementale;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-000647 autorisé par la résolution du Conseil municipal portant le numéro 2020-0603-230;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Véronique Beaucage, architecte de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Louis Adam, ingénieur, Infrastructures de la firme Exp Re: Infrastructures - Bourg Boisé, phase III - Décompte progressif n° 6 - Réception définitive des ouvrages - Dossier PAUM-00240995

2020-0819-317

Considérant la recommandation de paiement #5 relative à la réception définitive visant l'achèvement de l'ensemble des travaux dans le cadre des travaux d'infrastructures du Bourg Boisé, phase III, décrétés par le règlement numéro 563-2017;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 1 049,68 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur, Les Excavations Michel Chartier inc., sous réserve de la réception des quittances requises;
- 3- Que la somme de 1 049,68 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2018-0307-070;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2017-000989;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Louis Adam, ingénieur, Infrastructures de la firme Exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec Re: Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration - Annonce d'une aide maximale de 13 833 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité

2020-0819-318

Considérant l'annonce d'une aide financière de 13 833 \$ par le ministre des Transports du Québec concernant le Programme d'aide à la voirie locale, volet Projet particuliers d'amélioration;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adresse ses sincères remerciements à M. François Bonnardel, ministre des Transports pour l'annonce d'une aide financière de 13 833 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration pour l'exercice financier 2020-2021;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Louis Adam, ingénieur, Infrastructures de la firme Exp Re: Décompte progressif n° 6 - Réception définitive partielle - Réfection des infrastructures et ajout de réseaux d'égout - Rues Adrien et Claude - Dossier PAUM-00242180

2020-0819-319

Considérant la recommandation de paiement #6 relative à la réception définitive partielle des travaux de réfection des infrastructures et ajout des réseaux d'égout sur les rues Adrien et Claude;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 126 755,59 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Généreux Construction inc., sous réserve de la réception des quittances requises;
- 3- Que la somme de 126 755,59 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2018-0905-305 en vertu du règlement 570-2018;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2018-000634;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Louis Adam, ingénieur, Infrastructures, de la firme Exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Reconduction de la permission d'occupation 9-2009-52013 d'un terrain du ministère des Transports (panneau électronique)

2020-0819-320

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la reconduction d'un permis d'occupation d'un immeuble (panneau électronique) situé et connu comme étant une partie du lot 3 935 863 du cadastre du Québec, ayant une superficie d'environ 224,0 mètres carrés pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} novembre 2020;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'émission d'un chèque de 600 \$ plus les taxes applicables fait à l'ordre du ministre des Finances, représentant le versement requis à la signature du permis d'occupation;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution accompagne les documents à être transmis à M. Simon Sigouin, direction de la coordination et des relations avec le milieu, Transports Québec.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Alain Bellemare:

M. le maire, Alain Bellemare, mentionne que des problèmes techniques se sont produits et explique le fait que l'assemblée se termine à 20 h 37.

Fin de la séance ordinaire du 19 août 2020 à 20 h 37.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020.

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificat</u>
2020-0819-292	2020-000995
2020-0819-293	2020-000996
2020-0819-294	2020-000997
2020-0819-295	2020-000998
2020-0819-296	2020-000999
2020-0819-298	2020-001000
2020-0819-299	2020-001001
2020-0819-300	2020-001002
2020-0819-306	2020-001003
2020-0819-314	2020-001004
2020-0819-315	2020-001005
2020-0819-320	2020-001006

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint